

DOSSIER



PROJET DE NOUVEAUX
RÉACTEURS NUCLÉAIRES
DANS LE BUGEY

DE PRESSE

Débat public
Projet de nouveaux
réacteurs nucléaires
dans le Bugey
**Du 28 janvier 2025
au 15 mai 2025**

ORGANISÉ PAR





Sommaire

3 - Un débat public sur le projet de construction de deux réacteurs EPR2 à la centrale nucléaire du Bugey

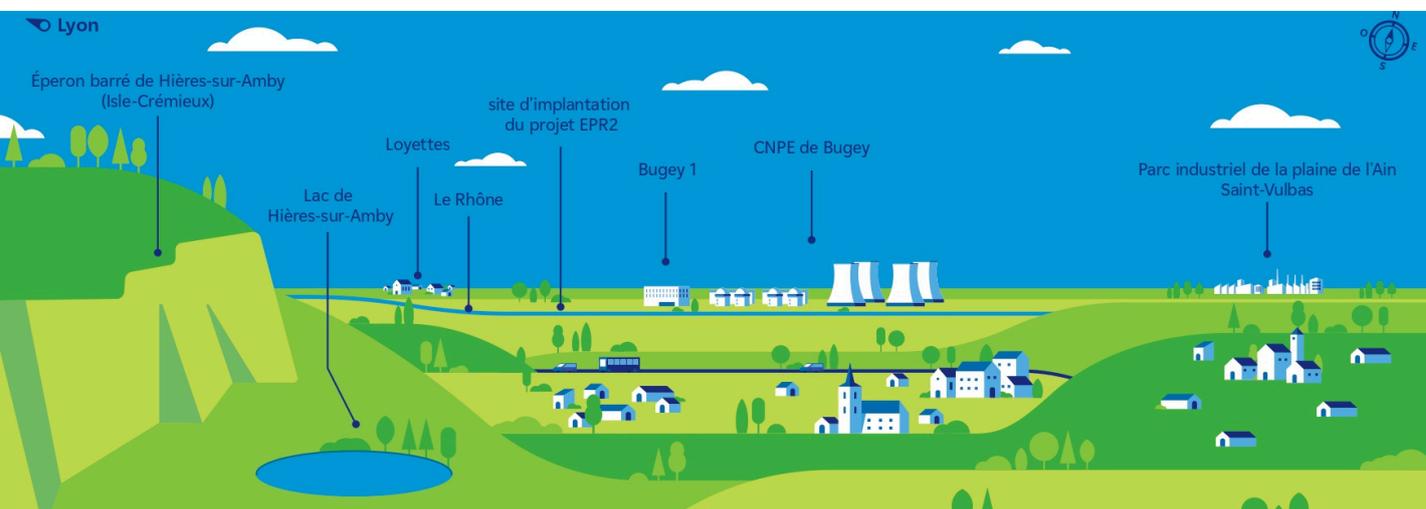
4 - Le débat

- 4 - Pourquoi un débat public ?
- 4 - Le rôle de la CNDP
- 5 - L'équipe chargée de l'animation du débat public sur le projet
- 5 - Les questions au cœur du débat
- 6 - Les modalités d'information et de participation
- 7 - Le calendrier du débat

8 - Le projet

- 8 - Présentation
- 9 - Le territoire d'implantation du projet





Source : EDF

Un débat public sur le projet de construction de deux réacteurs EPR2 à la centrale nucléaire du Bugey

EDF projette de construire deux nouveaux réacteurs nucléaires de la catégorie des EPR2 en bordure du Rhône et à proximité de la centrale nucléaire du Bugey, principalement sur la commune de Loyettes dans le département de l'Ain.

Le raccordement au réseau public de transport d'électricité serait réalisé par RTE, avec la création de quatre liaisons électriques de 400 000 volts.

Ce projet fait partie d'un programme plus large de construction de trois paires nouveaux réacteurs nucléaires. Les principes de ce programme et le projet de réacteur à Penly (en Normandie) ont déjà fait l'objet d'un débat public. Le second débat, concernant le projet de Gravelines (dans le Nord), vient de se terminer.

Dans ce troisième débat, nous discuterons d'un projet qui se réalisera pour la première fois au bord d'un fleuve dans le secteur du Bugey.

Suite à la co-saisine d'EDF et de RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité français), et compte tenu des enjeux locaux et nationaux de ce projet, et sur ses impacts de toute nature sur les territoires concernés, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser un débat public du 28 janvier au 15 mai 2025.

Des réunions publiques, un forum du public, des ateliers, des permanences permettront à chacun et à chacune de s'exprimer.



Marc Papinutti,
Président de la CNDP

Ce débat public sera l'occasion d'échanger avec les habitants et habitants de l'Ain et des départements voisins, et ainsi de leur permettre de participer à la prise de décision.

Ce processus démocratique est essentiel pour débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet, mais aussi de ses impacts socio-économiques et environnementaux, et des solutions alternatives possibles.

Chaque débat est conduit par nos équipes selon les principes d'indépendance, de neutralité, d'équivalence, de transparence, d'argumentation et d'inclusion, avec l'objectif de garantir une information objective et intelligible, et de veiller à ce que la voix de chacun soit entendue et prise en compte.

Le débat



POURQUOI UN DÉBAT PUBLIC ?

Le débat public est **une procédure légale, inscrite dans le Code de l'environnement**, qui permet à toute personne d'exercer une influence dans l'élaboration d'une politique publique ou d'un projet à forts enjeux socio-économiques ou environnementaux. **C'est un dispositif de démocratie participative et délibérative en amont des décisions.** Participer au débat public est un droit garanti à toutes et tous : novice, sensibilisé.e ou expert.e de la question posée, toute personne est légitime et bienvenu à y prendre part.

Les objectifs d'un débat public :

- permettre de débattre non seulement des caractéristiques et des impacts d'une politique publique ou d'un projet, mais aussi de leur pertinence et de leur opportunité, c'est-à-dire si oui ou non ils doivent être mis en place ou réalisés, et à quelles conditions ;
 - permettre à chacune et à chacun d'avoir accès à une information complète et pertinente (principe de transparence) pour permettre une participation effective.
- Le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion, il permet l'expression par l'ensemble des participant.e.s de points de vue argumentés et leur prise en compte exhaustive.

À l'issue d'un débat, la CNDP publie un compte rendu qui restitue la parole du public. Ce compte rendu présente l'ensemble des observations et propositions du public et les enseignements du débat. Il comprend également des recommandations adressées au responsable du projet, qui doit y répondre dans les trois mois suivant sa publication.

Plus de 63 % des projets soumis à débat public ont été modifiés par leurs responsables à l'issue du débat.



LE RÔLE DE LA CNDP

Créée en 1995, la CNDP est une autorité administrative indépendante et neutre, garante du droit de toutes personnes d'être informées de l'existence de projets qui ont des conséquences sur leur environnement, et de pouvoir participer à leur élaboration. Depuis sa création, elle a organisé plus de cent débats publics et garanti plus de 400 concertations publiques.

La CNDP n'exprime aucun avis sur ces projets mais s'assure de la transparence de l'information afin que le public puisse se forger un avis, elle organise les échanges et restitue la parole du public.

À l'issue du débat, la CNDP publie un compte-rendu afin de permettre au responsable du projet de tirer les conclusions sur les suites données au projet ou au plan initial.

Ses autres missions :

- Elle conseille à leur demande, les responsables d'un projet ou d'un plan sur toute question relative à la participation des citoyens dans le débat public.
- Elle peut émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique.
- Afin de prévenir d'éventuels conflits, elle peut organiser une conciliation visant à trouver des compromis.
- Elle peut être saisie par le Gouvernement, par les parlementaires ou par 500 000 citoyens pour organiser un débat public national sur un projet de réforme ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

L'ÉQUIPE CHARGÉE DE L'ANIMATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET

Pour assurer l'animation de ce débat, la CNDP a désigné une **commission de 8 membres indépendant.e.s** :

- François BESNUS,
- Carmen BOULEY DE SANTIAGO
- Denis CUVILLIER
- Nicolas LE MEHAUTE
- Véronique MOREL
- Jean-Michel THORNARY
- Lucie VAN DER MEULEN,

sous la présidence de **David CHEVALLIER**.

Cette équipe est appuyée par un secrétariat général, constitué de :

- Nathalie PINEL,
- Christophe HERBRETEAU,
- Nathan DUPONT,
- Léo PRINTEMPS.



David Chevallier,
Président de l'équipe
du débat

3 enjeux principaux ont été identifiés, lors de nos rencontres de près de 150 personnes en amont du débat : Le premier est celui de la qualité d'information.

Le public a besoin de repères face à une masse d'information souvent complexe et parfois controversée. L'enjeu de l'aménagement du territoire est fondamental, le projet est situé entre les deux métropoles de Lyon et Genève et c'est le premier projet implanté en bord de fleuve (le Rhône).

Une troisième famille d'enjeux concerne les caractéristiques propres à un projet nucléaire : les impacts environnementaux, de santé, de sûreté, de l'engagement dans la durée. Enfin, nous avons pensé les modalités du débat, afin que chacun et chacune puisse y entrer facilement et à son rythme.

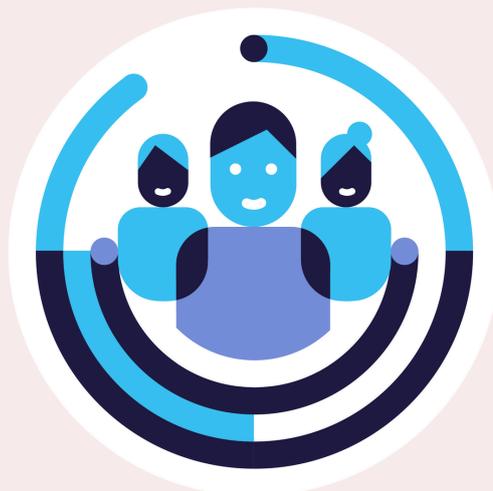
LES QUESTIONS AU CŒUR DU DÉBAT

Le projet, tel qu'il est décrit dans le dossier des responsables de projet, suscite de nombreux enjeux et le débat se concentrera sur trois grandes questions :

Que faut-il pour venir en confiance participer au débat public ? Quelle qualité d'information ? L'élargissement du débat à une diversité de publics ? Quelle est la capacité à débattre de l'opportunité, des variantes ?

Quelles caractéristiques associées à un projet nucléaire ? Quels seront les impacts environnementaux ? Quels sont les enjeux propres à un projet nucléaire (risque, sûreté, engagement dans la durée) ?

Quels aménagements et quels impacts pour le territoire ? Quels sont les enjeux d'aménagement du territoire et les impacts socio-économiques et environnementaux du projet ?



LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Soucieuse de permettre à un maximum de personnes de s'informer et de s'exprimer, la CNDP a défini des modalités et outils de participation variés, à compter du 28 janvier 2025 :



Les temps d'échange en présentiel :

- De nombreuses réunions publiques, des ateliers, le forum du public, des débats mobiles et deux permanences se dérouleront sur le territoire, dans un périmètre large autour de l'actuelle centrale.



Par internet :

- Le site internet du débat, auquel toute personne peut accéder pour consulter les différentes informations sur le débat, connaître les modalités de participation, les informations pour mieux comprendre les enjeux, les objectifs, les caractéristiques techniques du projet :

<https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey>

- L'ensemble des réunions publiques sera diffusé en live sur la chaîne YouTube de la CNDP, puis sera disponible sur le site du débat.
- Un outil "IA" pour entrer dans le débat permettant d'informer sur le projet et l'ensemble des concertations de la CNDP en lien avec le nucléaire.
- Une plateforme participative, pour poser ses questions aux porteurs de projet, commenter, exprimer son avis et ses propositions.



Par mail ou par voie postale :

- En nous écrivant par mail
EPR2Bugey@debat-cndp.fr
- A l'adresse de la boîte postale :
Débat public - Projet de nouveaux réacteurs nucléaires dans le Bugey
27 rue Maurice Flandin - 69003 Lyon



LE CALENDRIER DES PRINCIPALES RENCONTRES

8 réunions publiques, retransmises en live sur YouTube

Inscriptions demandées, sur le site internet du débat

- **Comment débattre en confiance sur ce projet nucléaire ?**
Le **28 janvier à 18h30**, Espace du Lac, 665 Chemin de Curtafray, Bourg-en-Bresse
 - **C'est quoi le projet ?**
Le **12 février à 15h30**, visite commentée du site du projet, CNPE du Bugey
Le **12 février à 18h30**, échanges avec les responsables d'EDF et RTE,
Salle Maurice Barral Rue du Bugey, Loyettes
 - **Le forum du public : quels sont les points de vue sur le projet ?**
Le 20 février à partir de 16h à 20h
Moment de rencontre sous forme de salon et conférences, avec les associations, institutions, collectivités, porteuses de différents points de vue sur le projet
Le Pavillon De La Soie, 30 Avenue de Bohlen, Vaulx-en-Velin
 - **Comment prévenir et maîtriser les risques du projet ?**
Le **6 mars à 18h30**, en visioconférence
 - **Le territoire est-il prêt à accueillir le projet d'EDF ?**
Le **25 mars à 18h30**, Halle Grenette, 2-6 Rue Grenette, Bourgoin-Jallieu
 - **Quelle prise en compte du Rhône, de l'eau et de l'environnement ?**
Le **8 avril à 18h30**, Espace Vaugelas, 3 avenue du Docteur Boyer, Meximieux
 - **Pourquoi des EPR2 ? Pourquoi à cet endroit ? Quelles seraient les alternatives ?**
Le **17 avril à 18h30**, Salle des fêtes, cours Baron Raverat, Crémieu
 - **Quels coûts ? Qui finance ?**
Le **29 avril à 18h30**, en visioconférence
 - **Quels enseignements du débat ?**
Le **13 mai à 18h30**
Centre international de Rencontres, 1558 rue Claires Fontaines, Saint-Vulbas
-
- **2 permanences d'informations et d'échange sur le projet**
De **15h à 19h le 18 février**, à Crémieu (Mairie, Salle du Chapitre)
De **15h à 19h le 22 avril**, à Lagnieu (Salle Polyvalente, Allée Guy de La Verpillière)
 - **Des visites de l'actuelle centrale du Bugey d'une demi-journée**, organisées par EDF après inscriptions préalables obligatoires (1 mois minimum, voir le site du débat)

Le projet soumis au débat

PRÉSENTATION

Le projet à proximité du site de Bugey est le 3e projet du programme industriel de nouveaux réacteurs nucléaires mené par EDF. Ce projet fait partie d'un programme plus large sur de nouveaux réacteurs nucléaires, mis en concertation lors du débat public de Penly ([Site du débat Penly](#)).

Si le projet de nouveaux réacteurs nucléaires dans le Bugey est confirmé à l'issue du débat public, et sous réserve de l'obtention des premières autorisations, les travaux préparatoires pourraient débuter mi-2027.

Dans [le dossier de saisine soumis à la CNDP](#), le coût approximatif du projet est estimé à 15,3 milliards d'euros.

LES AMBITIONS DU PROJET

Conçu pour être exploité au moins 60 ans, sa puissance électrique est de l'ordre de 1 670 MW par réacteur. La production d'électricité d'une paire d'EPR2 équivaldrait à 40 % de la consommation annuelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce programme repose sur le réacteur EPR2, une version nouvelle du réacteur EPR, conçu pour être déployé en série. Les projets EPR2 de Gravelines et de Penly partagent ainsi des bases techniques similaires, bien que des adaptations spécifiques soient apportées pour chaque site, telles que la localisation en bord de fleuve.

Il s'agira du premier projet localisé en bord de rivière. Il nécessitera des installations spécifiques, notamment pour le cycle de refroidissement.

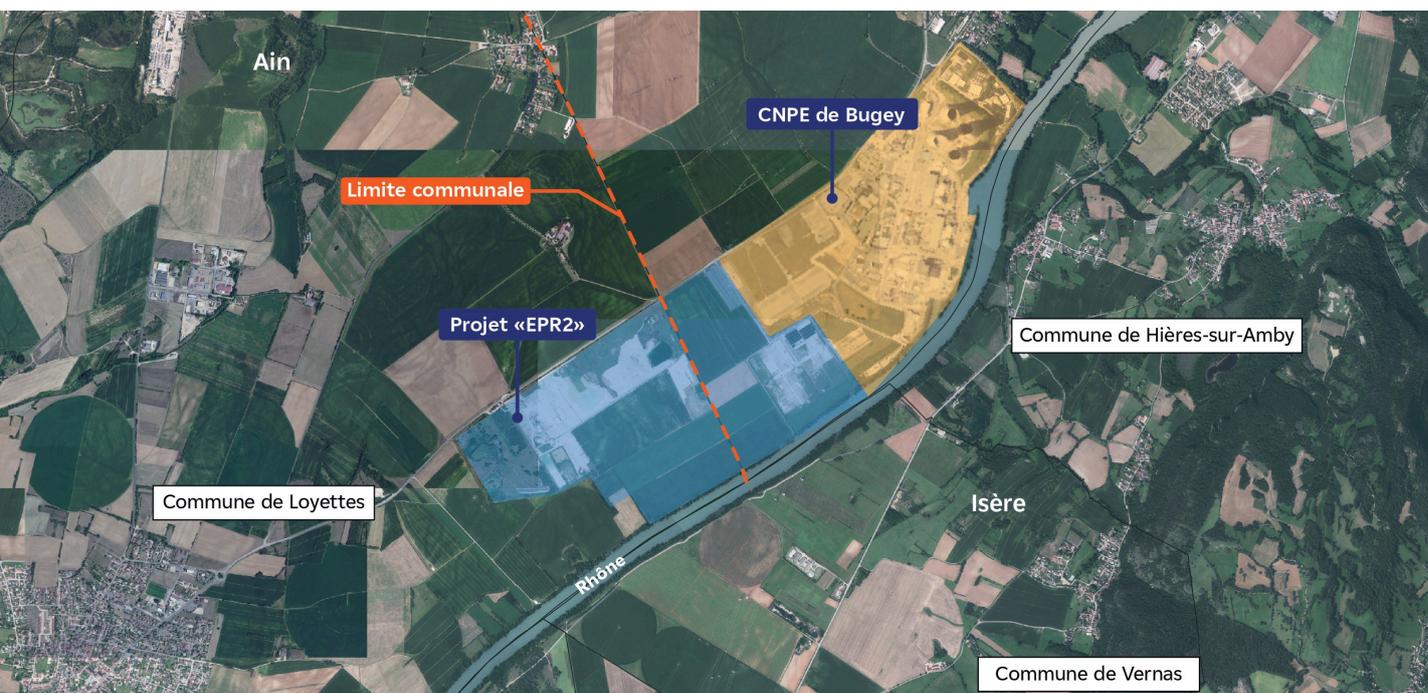
EDF estime que de nouveaux réacteurs nucléaires sont nécessaires pour répondre à la demande croissante d'électricité, en produisant une électricité bas carbone, ce qui permettrait de se conformer à la stratégie nationale Bas Carbone visant à atteindre la neutralité carbone de la France à l'horizon 2050 et à réduire l'empreinte carbone de la consommation énergétique des Français.

LES ACTEURS DU PROJET

- **EDF** est le responsable du projet, maître d'ouvrage, de la construction d'une paire de réacteurs EPR2 au Bugey, et du programme de nouveaux réacteurs nucléaires. EDF, principal producteur et fournisseur d'électricité en France, a conçu, construit et exploite actuellement 57 réacteurs nucléaires existants du territoire français.

- **RTE**, le **co-maître d'ouvrage**, est gestionnaire du réseau de transport d'électricité français et assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national.

RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension. RTE doit garantir un raccordement et des conditions d'accès au réseau public de transport d'électricité équitables pour l'ensemble des producteurs d'électricité. C'est à ce titre qu'il assurerait le raccordement électrique des réacteurs EPR2 projetés.



Crédit photo : EDF

LE TERRITOIRE D'IMPLANTATION DU PROJET

L'ensemble du projet se situe principalement sur la commune de Loyettes, en aval de la centrale nucléaire existante, faisant de ce projet le premier projet EPR2 en bord de fleuve. Il nécessitera des installations spécifiques notamment pour le cycle de refroidissement.

Le projet se développerait au cœur de la première région française de production d'électricité d'origine nucléaire, à travers quatre centrales nucléaires, respectivement situés sur les sites de Bugey, de Saint-Alban, de Cruas et du Tricastin.



Retrouvez toutes les informations sur notre site

(actualités, agenda, publications...)

<https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey>